



Communiqué de presse, le 7 février 2024

Lancement du premier consortium multi-marques et multi-enseignes pour accélérer le déploiement de la consigne pour réemploi dès février 2024

Inscrire durablement la consigne boissons pour réemploi dans nos modes de consommation, tel est l'objectif ambitieux du consortium multi-distributeurs (Système U et E.Leclerc) et multi-marques (Coca-Cola Europacific Partners France, Nestlé Waters, Meteor, Eckes Granini et Lorina), impulsé par l'opérateur de réemploi Petrel. Menée avec le soutien de 2 partenaires stratégiques (CITEO et l'Institut du Commerce), l'initiative sera déployée dès le 7 février 2024 en Île-de-France, avec l'ambition d'en tirer les enseignements pour s'étendre progressivement sur l'ensemble du territoire.

Le retour de la consigne implique une transformation des pratiques des acteurs du marché

La consigne pour réemploi était active en France jusqu'au début des années 80. Encore présente en Alsace, elle est toujours en place et démocratisée en Allemagne, ainsi que dans le réseau des cafés-hôtels-restaurants (CHR). Aujourd'hui, elle répond à des attentes fortes des consommateurs avec 92 % des Français qui souhaitent son retour*. Elle apporte également une réponse à des enjeux sociétaux et environnementaux croissants.

Par ailleurs, la loi AGEC, votée en 2020, prend en compte cette évolution puisqu'elle impose aux metteurs en marché 6 % d'emballages réemployés en 2024 et 10 % en 2027. Nouveaux modes de production, de distribution, de collecte, de lavage... Le retour à un système de consigne implique une transformation des pratiques des acteurs du marché. Pour répondre à ces défis majeurs, une collaboration large est nécessaire.

La Consigne pour Réemploi : le résultat d'une action collective et engagée

Impulsée par l'opérateur de réemploi Petrel, le consortium "La Consigne pour Réemploi" est une démarche novatrice, pionnière et collective rassemblant les acteurs majeurs du marché pour accélérer le développement de la circularité des emballages dans la grande distribution.

Des marques emblématiques ont ainsi répondu à l'appel lancé par Petrel : Coca-Cola, Perrier, Vittel, Meteor, PAGO, Lorina mais aussi des distributeurs comme Système U et E.Leclerc. Soutenu par des partenaires stratégiques, techniques et financiers, tels que CITEO et l'Institut du Commerce, ce consortium incarne une ambition commune : ancrer durablement la consigne boissons pour réemploi dans nos modes de consommation.

« En tant que pionnier du commerce circulaire depuis 2018, Petrel a participé à de nombreuses expérimentations autour du réemploi et a contribué à la structuration du marché. Le temps de l'accélération est aujourd'hui venu. Pour la réussir, nous nous basons sur nos expériences et sur les actifs des partenaires impliqués dans le consortium pour proposer une approche simple et à moindre coûts de la Consigne pour Réemploi. Cette première étape en Île-de-France a vocation à s'étendre dans toute la France », précise Hugues Pelletier, Président de Petrel.

« La réussite de cette initiative dépendra de la bonne collaboration entre tous les acteurs de la chaîne de valeur, dans un esprit de complémentarité et de co-construction. Nous apportons à ce collectif un cadre déontologique et de confiance », déclare Xavier Hua, Directeur Général de l'Institut du Commerce.

« Le réemploi est au cœur de la stratégie de Citeo, avec la réduction et le recyclage des emballages ménagers afin de limiter leur impact sur notre environnement et préserver nos ressources. Pour répondre à cet enjeu, Citeo finance et accompagne les entreprises et les collectivités dans leurs projets de réemploi sur tout le territoire. L'initiative portée par le consortium "La Consigne pour Réemploi" est un bel exemple et met en avant la mutualisation indispensable à sa réussite, autant en termes de volumes, que d'accessibilité pour les consommateurs. En ce sens, elle rend le modèle viable au niveau environnemental et économique », explique Jean Hornain, Directeur Général de Citeo.

La clé du succès : une offre attractive et une expérience simple pour les consommateurs

Au total, le concept est proposé dans 14 magasins en Île de France dont 9 pour Système U et 5 pour E. Leclerc** couvrant tous les profils de consommateurs. Disponible en Hyper, Super et Proxi mais également en ligne sur www.CoursesU.com avec le Drive et la Livraison à Domicile, l'offre est constituée de 14 références de boissons incontournables.

Une offre couvrant les principaux segments de marché du rayon boisson qui sera déployée en 2 phases :

Dès février :

- Boissons rafraichissantes - Coca-Cola avec 4 références : Coca-Cola sans sucres (1L verre et 1L PET), Coca-Cola Gout Original (1L verre et 1L PET)
- Limonade - Lorina avec 1 référence : Limonade artisanale LBM (75 cl)
- Bières - Meteor avec 4 références : Meteor Pils (75 cl), Meteor Ale Bio (75 cl), Meteor IPA (33 cl) et Meteor Cerise (33 cl)

Dès avril :

- Eaux - Nestlé Waters avec 3 références : Perrier (33 cl), Perrier Fines Bulles (1L) et Vittel (1L)
- Jus - Eckes Granini avec 2 références : Pago Fraise (1L) et Pago Pomme (1L)

Pour remettre au goût du jour le geste de la consigne et créer l'adhésion, le parcours consommateur a été simplifié, avec une mise en avant dans le rayon d'origine autour d'une signalétique claire et attractive à la fois en magasin et aussi en ligne dans une approche multi-canal.

Après avoir consommé ses boissons, le client ramène ses emballages vides dans des machines de déconsignation de l'entreprise Lemon Tri. Ces machines sont implantées à l'entrée de chaque magasin. A cette occasion, il récupère le montant de sa consigne en bons d'achat (0,10 € pour les bouteilles de 33cl et 0,20 € pour les bouteilles de 75cl ou 1L) valables dans les magasins participant à l'opération.

"Conscients qu'il faut sortir du tout jetable, nous sommes ravis de participer à cette nouvelle initiative, qui va nous permettre de mettre en place une consigne pour réemploi simple et compréhensible par le client qui pourra sans distinction d'enseigne ramener ses bouteilles. Un apprentissage qui nous permet de gagner en maturité pour contribuer à la consigne collective de demain" déclare ainsi Sylvain Ferry, Directeur Général de Système U.

« Nous nous réjouissons d'être associés au lancement du premier consortium multi-marques et multi-enseignes pour accélérer le retour de la consigne pour réemploi et fiers d'être acteur de cette initiative. Il va dans le sens des combats d'E.Leclerc en faveur de l'environnement et du pouvoir d'achat. Ce type de démarche s'intègre dans nos actions visant à réduire le plastique et notre empreinte carbone. Précurseur dès 2016 avec l'arrêt des sacs de caisse en plastique à usage unique, nous multiplions les initiatives visant à démocratiser le réemploi des emballages en alternative à l'usage unique dans l'ensemble de nos rayons de Produits de Grande Consommation », indique Thierry DA COSTA, Adhérent E.Leclerc Bois d'Arcy (78)

Un modèle opérationnel circulaire et durable basé sur des actifs existants et interopérables

Le dispositif circulaire proposé capitalise sur les bonnes pratiques existantes et les actifs en place des partenaires à la fois en magasin (trafic au niveau du rayon boissons, réserves magasin, bons d'achats...) mais aussi du côté industriel (bouteilles, casiers, flux de vente).

Dans une approche inédite, la logistique de retour est gérée par le distributeur grossiste en boissons J. MILLIET qui, dans le cadre de sa tournée de livraison, collecte les bouteilles, les trie et les stocke avant de les retourner chez les industriels concernés. En fonction des besoins, le lavage des bouteilles est opéré soit de manière internalisée soit avec un prestataire externe.

La gestion des flux logistiques et de consignation multi-distributeurs et multi- industriels est assurée par la plate-forme digitale Petrel Hub, développée depuis 5 ans par les équipes Petrel. Basée sur les standards GS1, elle assure le suivi des emballages et permet à chaque acteur de piloter ses opérations circulaires. Petrel démontre ainsi sa capacité à gérer des flux interopérables, préalables à l'intégration de nouveaux acteurs au consortium « La Consigne pour Réemploi ».

« Chez CCEP France, nous nous engageons à réduire nos émissions carbone, à atteindre le Net Zéro d'ici 2040 et à agir en faveur d'une économie circulaire des emballages en réduisant notre empreinte plastique, en recyclant les emballages, et en développant le réemploi. Nous sommes un acteur historique de la consigne en CHR et nous sommes devenus le 1er fournisseur de boissons sans alcool à proposer 100 % de notre portefeuille en format consigné pour ce secteur en 2022. En parallèle, nous testons depuis plusieurs années des expérimentations de réemploi en grande distribution, avec à la fois la traditionnelle bouteille en verre consignée, mais aussi une bouteille en PET réemployable. Nous sommes fiers de franchir aujourd'hui une nouvelle étape en contribuant à cette initiative collective et nous espérons que les consommateurs seront au rendez-vous », précise Olivier Larose, Directeur Développement Durable de Coca-Cola Europacific Partners France.

« Meteor, leader historique du verre réemployable sur son marché en grande distribution avec 7 millions de bouteilles vendues par an, s'associe naturellement à cette initiative. Nous sommes ravis de participer à la relance de cette pratique que nous défendons depuis toujours et qui fonctionne en Alsace », témoigne Edouard Haag, Président de la Brasserie Meteor.

« Nous sommes particulièrement fiers de faire entrer notre limonade artisanale Lorina dans cette initiative mutualisée. Il y a 30 ans, nous récupérons déjà l'iconique bouteille en verre avec bouchon mécanique dans notre usine en Lorraine. Depuis, la commercialisation de la limonade s'est étendue à toute la France et, fidèles à nos origines, nous tenons à faire partie des toutes premières marques à remettre en place la consigne 2.0 version Petrel », commente Alexandre Mariat, Directeur Marketing de Lorina.

« Nestlé Waters est ravi de rejoindre et de soutenir activement l'initiative Petrel avec trois références en verre emblématiques en vente dès le mois d'avril chez Système U et E.Leclerc. Le réemploi est une pratique bien connue de Nestlé Waters, déjà mise en place dans le secteur du CHR (Cafés, Hôtels, Restaurants). Cette initiative au travers d'un consortium multi-marques et multi-distributeurs représente l'opportunité de récolter des enseignements très utiles sur le développement de cette pratique dans la grande distribution », complète Valérie Berrebi, Directrice Communication, RSE & Partenariats Nestlé Waters France.

« Eckes-Granini, en tant qu'entreprise référente sur le marché du jus ambiant en grande distribution et en CHR, est particulièrement fière de pouvoir participer à cette initiative collaborative sur le réemploi en grande distribution. Grâce à nos 2 références Pago en verre réemployable, je suis convaincue que nous en tirerons des enseignements essentiels tant sur les modalités logistiques que sur les comportements des consommateurs. Une étape indispensable pour préparer l'avenir ! » déclare Florence Frappa, Directrice Générale de Eckes-Granini France.

* Étude Ipsos pour Reloop – mars 2023

** Liste des magasins impliqués (susceptible de modifications) :

Système U : Oberkampf (Paris 11), Le Chesnay (78), Port Marly (78), Vaucresson (92), Montgeron (91), Draveil (91), Neuilly-sur-Marne (93), Noisy-le-Grand (93), Brie-Comte-Robert (77) // 5 magasins E.Leclerc dont Bois d'Arcy (78), Achères (78), Orly (94). Liste des magasins à retrouver sur LaConsignePourReemploi.fr

Contact Presse : Sarah Hachemi – 06 15 45 80 39 – shachemi.rp@gmail.com